



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Service Environnement

Unité Protection de la Ressource et
Aménagement

Le directeur départemental
des territoires et de la mer

à

Affaire suivie par :
Mme Léa BALLUAS
02 33 06 38 29
lea.balluas@manche.gouv.fr

Destination des maires de la Manche

Objet : Dérogation à l'arrêté cadre sécheresse pour
l'utilisation d'eau dans les cimetières
PJ : Flyers

Saint-Lô, le **19 OCT. 2026**

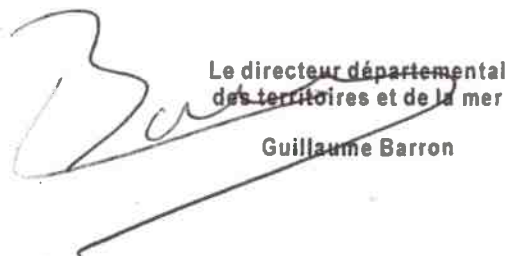
Madame, Monsieur le Maire,

Il est dérogé à l'arrêté de restriction sécheresse n° 2026-DDTM-SE-207, vous pouvez dès à présent rouvrir l'accès à l'eau dans les cimetières.

Toutefois, nous vous encourageons à diversifier la ressource en eau, si vous en avez la possibilité et accès à la récupération d'eau de pluie, ou un forage, nous vous remercions de les mettre à disposition.

Nous attirons votre attention sur les gestes de sobriété et rappelons que la sécheresse n'est pas terminée. L'affichette jointe est à afficher aux lieux dédiés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.


Le directeur départemental
des territoires et de la mer
Guillaume Barron

Copie à : cellule de contrôle
Préfecture-Sous-Préfectures

+ CC

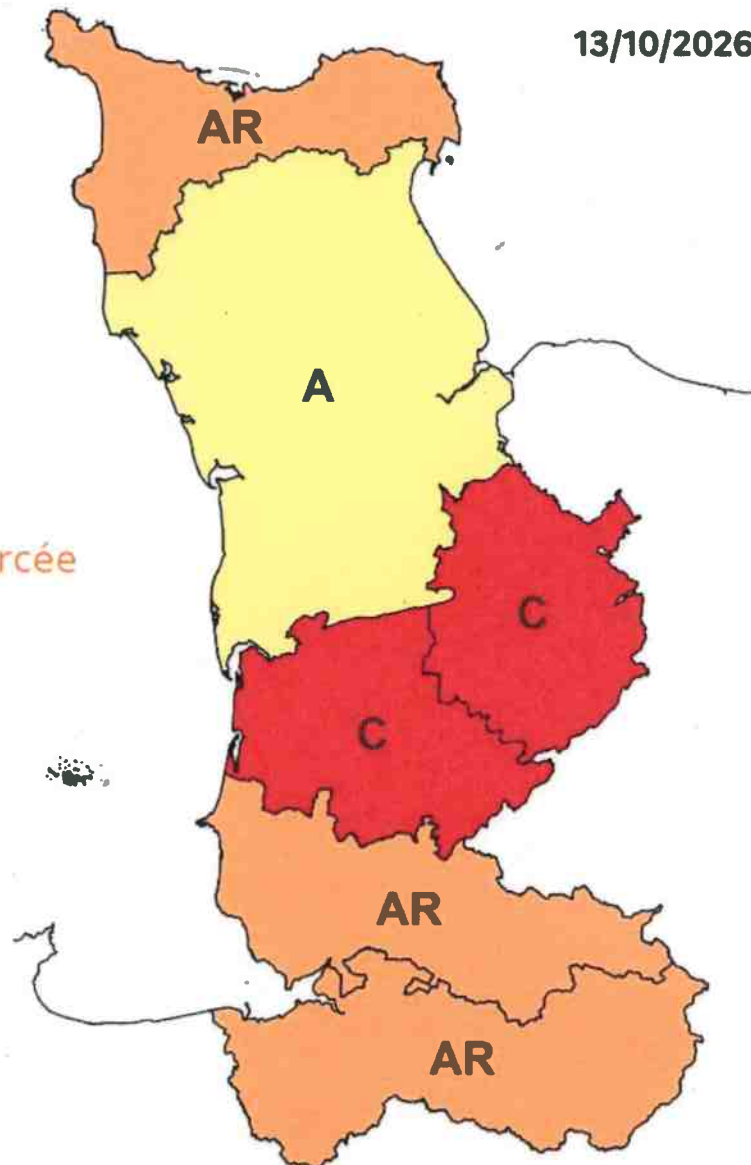
Nous sommes toujours en sécheresse, l'eau est précieuse, merci d'y faire attention

13/10/2026

A : Alerte

AR : Alerte Renforcée

C : Crise



- Ne pas arroser en cas de pluie
- Privilégier l'utilisation des eaux domestiques ou d'eau de pluie si vous en disposez
- Ne pas laisser couler l'eau

Merci de faire preuve de sobriété